

Taxe d'accise—Loi

● (1750)

J'ai aussi pris note de l'affirmation du député de Peace River (M. Baldwin), qui a beaucoup d'expérience en ce qui concerne la procédure de la Chambre, selon laquelle ce genre de difficulté procédurale ne retarde jamais beaucoup l'adoption des mesures. Que le député de Peace River ait entièrement raison ou non, j'accepte certainement l'esprit dans lequel il a fourni son opinion. Nous avons débattu cette mesure pendant plus de deux jours, après six jours de débat sur la résolution, nous avons consacré environ trois heures à des arguments de procédure dont certains ont découlé de demandes en vue d'ajourner l'argument de procédure, auxquelles on a d'ailleurs accédé, j'ai reporté ma décision et, maintenant, nous discutons de l'amendement. Enfin, à cette époque-ci de l'année, il n'est pas aussi facile à la Chambre qu'au milieu de la session de s'adapter à un bouleversement de la procédure.

Par conséquent, afin de maintenir les importantes exigences de la procédure au sujet du rapport entre la résolution des voies et moyens et le bill ou, de façon générale, un bill fondé sur cette résolution, j'estime que le bill et la résolution doivent se conformer davantage l'un à l'autre. Cependant, j'estime aussi qu'il faut y parvenir sans nuire à l'étude du bill. Je charge donc le ministre et ses collègues, si la Chambre y consent, de rédiger, pendant le reste de la journée, des amendements ou des modifications soit au bill, soit à la résolution pour atteindre cet objectif. Si les partis ne peuvent se mettre d'accord et si la Chambre ne peut accepter les modifications ou les amendements en question, je prendrai les mesures nécessaires du fauteuil demain après-midi à 3 heures.

Entre temps, à mon avis, le débat sur la mesure devrait se poursuivre. La parole est au député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles).

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Puisque mes immortelles observations seront écartelées si je poursuis jusqu'à 6 heures, monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 5 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'honorable député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles).

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. A 6 heures moins cinq, lorsque M. l'Orateur a rendu sa décision au sujet de mon rappel au Règlement de la semaine passée et auquel j'ai donné suite cet après-midi, l'honorable député de Norfolk-Haldimand

[M. l'Orateur.]

(M. Knowles) a ajourné le débat. Toutefois, je suis étonné, tout comme, à mon sens, certains de mes collègues, par quelques-unes des directives émises par M. l'Orateur à la suite de sa décision, et c'est à cet égard que j'aimerais obtenir des éclaircissements.

Après avoir déclaré que le bill était effectivement imparfait, M. l'Orateur a décidé que certaines options s'offraient encore au ministre au sujet des motions des voies et moyens, ou du bill lui-même, et qu'il devrait consulter l'opposition au sujet des mesures à prendre. Si les intéressés ne peuvent s'entendre, M. l'Orateur a dit qu'il aurait quelques remarques à faire et peut-être quelques directives à émettre demain après-midi à trois heures. Il a ensuite ordonné que le débat se poursuive, et voilà où je me trouve dans un dilemme. Vu que le bill doit être modifié, puisqu'il est imparfait, le gouvernement doit disposer du temps voulu pour savoir comment corriger cette imperfection, et il faudra au moins en discuter avec ceux de ce côté-ci de la Chambre afin que nous puissions déterminer si la modification corrige réellement, à notre avis, l'imperfection du bill par rapport à la motion originale.

Je vois mal comment nous pouvons poursuivre le débat. Il faut se rappeler que nous avons discuté jusqu'à maintenant en attendant que M. l'Orateur se prononce sur mon rappel au Règlement. Les délibérations ne préjugent pas de l'amendement que notre chef a présenté à la fin de son discours ni de rien de ce qui s'est passé après. Aussi, M. l'Orateur ayant déclaré le bill imparfait, je répète que je comprends mal comment nous pouvons continuer à discuter ce soir.

Je propose que nous passions à un autre sujet et que nous prenions quelques minutes pour nous entendre avec le leader du gouvernement sur la mesure à débattre. Il faut reporter l'étude du bill C-66 jusqu'à ce que nous sachions ce qui se passera demain. Le ministre n'est pas à la Chambre. Nous ignorons pour quelle solution on opte. Je recommande fortement que nous procédions ainsi et que nous passions à une autre question.

M. Cullen: Madame l'Orateur, selon la directive de M. l'Orateur, le débat doit se poursuivre en attendant la présentation des différentes solutions, ce à quoi on travaille actuellement. Je crois que Votre Honneur avait raison d'accorder la parole au député de Norfolk-Haldimand afin de continuer le débat jusqu'à ce que les options soient connues.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Sur quel bill?

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, puis-je parler du même rappel au Règlement. J'ai écouté très attentivement le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et je crois qu'il a tout à fait raison. Quand M. l'Orateur a fait sa déclaration, juste avant la suspension de la séance à 6 heures, il proposait un terrain d'entente. Toutefois, il n'avait pas eu l'avantage d'entendre l'argument invoqué très succinctement par le député d'Edmonton-Ouest à l'appui de sa thèse fort valable.